



**CAHIER DU CONGRÈS D'ORIENTATION DES 3 ET 4
DÉCEMBRE 2016 DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE**

Version finale

Lieu

Université Concordia
1455 Boulevard de Maisonneuve
Montréal

Heure

Début du congrès le samedi 3 décembre à 9:00

Documents utiles pour le Congrès (disponibles au www.asse-solidarite.qc.ca) :
-Statuts et Règlements de l'ASSÉ
-Code des règles de procédure de l'ASSÉ

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR.....	5
LETTRES DE DÉMISSION.....	6
Démission d'Audrey Soucy Rouleau du Comité Femmes de l'ASSÉ.....	6
LETTRES DE CANDIDATURE.....	7
Candidature d'Olivier Gaudreau Lacasse au poste de Secrétaire aux Affaires Internes de l'ASSÉ.....	7
Candidature de Mireille Allard au poste de Secrétaire du Conseil de Coordination de l'ASSÉ.....	8
BILANS.....	9
Bilan du Comité Femmes de l'ASSÉ depuis le dernier congrès.....	9
Bilan du Comité Formation de l'ASSÉ.....	10
PROPOSITIONS.....	11
1.0. Procédures d'ouverture.....	11
1.1. Ouverture.....	11
1.2. Præsidium.....	11
1.3. Adoption de l'ordre du jour.....	11
1.4. Adoption des procès-verbaux.....	12
2.0. Accueil des associations membres.....	12
3.0. Fonctionnement du Congrès.....	12
4.0. Recommandations et orientations.....	13
4.1. Démocratie directe, inclusion, centralisation du pouvoir et montréalocentrisme.....	13
4.2. Mandats des comités et des conseils.....	13
4.3. Politiques de l'ASSÉ.....	13
4.4. Pratiques et discours antiracistes.....	13
4.5. Pratiques et discours féministes.....	13
4.6. Pratiques et discours queers.....	13
4.7. Radicalisation du discours environnementaliste.....	13
5.0. Femmes.....	13
6.0. Élections.....	13
7.0. Finances.....	13
8.0. Avis de motion.....	13
8.1. Dépôt des avis de motion.....	13
8.2. Traitement des avis de motion.....	13
9.0. Varia.....	14
10.0. Levée.....	14
ANNEXES.....	15
Annexe A : Avis de Motion Comité Antiraciste.....	15

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1.0. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Præsidium

1.3. Adoption de l'ordre du jour

1.4. Adoption des procès-verbaux

2.0. Accueil des associations membres

3.0. Fonctionnement du Congrès

4.0. Recommandations et orientations

4.1. Démocratie directe, inclusion, centralisation du pouvoir et montréalocentrisme

4.2. Mandats des comités et des conseils

4.3. Politiques de l'ASSÉ

4.4. Pratiques et discours antiracistes

4.5. Pratiques et discours féministes

4.6. Pratiques et discours queers

4.7. Radicalisation du discours environmentaliste

5.0. Femmes

6.0. Élections

7.0. Finances

8.0. Avis de motion

8.1. Dépôt des avis de motion

8.2. Traitement des avis de motion

9.0. Varia

10.0. Levée

LETTRES DE DÉMISSION

DÉMISSION D'AUDREY SOUCY ROULEAU DU COMITÉ FEMMES DE L'ASSÉ

(Déposée le 2 novembre 2016)

À toutes,

Par la présente, je vous informe de ma démission du comité femme. Cette démission prend effet dès maintenant.

Je vous prie d'agréer l'expression de sentiments distingués.

Audrey Soucy-Rouleau

LETTRES DE CANDIDATURE

CANDIDATURE D'OLIVIER GAUDREAU LACASSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES INTERNES DE L'ASSÉ

(Déposée le 26 novembre 2016)

Yo camarades, J'écris ceci aujourd'hui pour vous proposer ma candidature sur l'exécutif en tant que secrétaire aux relations internes. En ce moment, je me suis membre du comité régional antimontréalocentrisme et du comité à la mobilisation. Mon intérêt pour le poste de secrétaire aux relations internes est évidemment la mobilisation, mais aussi la coordination des instances de l'ASSÉ puisque j'aime organiser le tout et essayer de faire en sorte que tout se déroule bien pour l'ensemble des personnes présentes à ces instances. Aussi, le temps passé à faire de la mobilisation et à me promener sur la route m'ont donné envie d'assumer plus de tâches. Donc, dans le but d'aider l'exécutif et de continuer d'exercer une nouvelle passion (la mob), je me propose aujourd'hui comme secrétaire aux relations internes.

Je suis natif de Mont-Laurier et c'est là que j'ai commencé à militer en 2015 à l'AGEEM, l'association du centre collégial de Mont-Laurier. Mes tâches étaient généralement dans l'organisation de conférences et dans la mobilisation. Quand j'ai été élu sur l'exécutif, on était une équipe entièrement nouvelle. Donc, il nous a fallu apprendre assez rapidement nos postes. En deux ans à l'AGEEM, il n'y eut qu'une seule fois où nous n'avions pas eu quorum pour nos Assemblées générales, donc la mobilisation allait de bon train. Aussi, on avait réussi à être en grève pour la manif du 2 avril en 2015 et d'adopter une grève de solidarité avec le syndicat des professeurs et professeures. Aussi, pendant mon mandat, j'ai organisé un panel sur l'austérité dans un restaurant local où 5 conférencières et conférenciers sont venus parler devant une cinquantaine d'étudiants et d'étudiantes, soit une grosse proportion du cégep. De plus, j'ai participé à l'organisation d'un café-philo sur l'humour ainsi que sur le capitalisme. Enfin, mon expérience à Mont-Laurier m'avait donné envie de me présenter sur le comité à la mobilisation, qui lui m'a donné envie d'en faire plus pour l'ASSÉ.

Je suis présentement inscrit au cégep à distance, donc, pour l'instant je ne suis pas membre de l'ASSÉ. Cependant, je me suis inscrit pour la session d'hiver à l'UQAM comme étudiant libre et je compte prendre un cours en sociologie et devenir membre volontaire de l'AFESH dès le début de la session.

Solidairement,

Olivier Gaudreau Lacasse

CANDIDATURE DE MIREILLE ALLARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE COORDINATION DE L'ASSÉ

(Déposée le 29 novembre 2016)

Camarades,

Par la présente, je souhaite déposer ma candidature au poste de secrétaire générale du Conseil de Coordination. Ce poste est vacant depuis le congrès annuel, et cette vacance se fait malheureusement sentir dans la coordination de l'instance, et particulièrement dans l'exécution des mandats qui y sont votés. En effet, même si nous avons tenté de trouver des alternatives afin de pallier ce manque, la petite taille de l'équipe nationale et l'épuisement que cela entraîne a rendu ces initiatives plus difficiles.

Je suis élue au comité régional anti-montréalocentrisme (CRAMo) depuis le congrès annuel, et mon mandat prendra fin au congrès d'orientation, avec la dissolution du comité ad hoc. Cela me laissera donc plus de temps pour m'impliquer davantage au sein de l'équipe nationale jusqu'à la fin de l'année. J'ai participé à tous les Conseils de Coordination (CoCo) depuis mon élection, et en plus de travailler activement à la rédaction du texte de réflexion de notre comité, j'ai coordonné avec une membre du comité femmes la production de l'Ultimatum de la rentrée, et je me suis impliquée dans les semaines de mobilisation féministe en organisant notamment une rencontre non-mixte entre les femmes de l'équipe nationale et des assos locales pour en discuter.

Pour ce qui est de mon expérience militante, j'ai milité durant deux ans à St-Félicien, dans une merveilleuse asso qui m'a permis de me découvrir en tant que militante. J'étudie également depuis septembre à l'UQAM, où je me suis surtout impliquée dans la campagne pour que l'association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED) retrouve sa reconnaissance, qu'elle avait perdue au printemps 2015.

Ma décision de poursuivre mon implication au national est surtout motivée par une volonté de dynamiser, avec l'énergie et le temps que je trouverai à donner, l'équipe nationale et les assos locales, notamment en continuant de m'impliquer dans les semaines de mobilisation féministe, et en faisant un suivi plus serré auprès des comités et conseil des mandats votés en CoCo.

Je serai présente au congrès d'orientation pour répondre à vos questions.

Solidairement,

Mireille Allard

BILANS

BILAN DU COMITÉ FEMMES DE L'ASSÉ DEPUIS LE DERNIER CONGRÈS

(Déposé le 20 novembre)

L'activité du CF depuis le dernier congrès s'est articulée autour des quelques projets suivants :

Laissant quelque peu de côté la rédaction du document sur la culture du viol, nous nous sommes plus particulièrement concentrées sur l'organisation du camp de formation féministe qui a eu lieu durant la fin de semaine du 22 et 23 octobre dernier. Nous sommes particulièrement fières de la diversité des conférences qui s'y sont données ainsi que de la proactivité des personnes qui ont participé aux ateliers.

Une fois le camp de formation féministe derrière nous, nous nous sommes mises au travail pour le Congrès d'orientation, à rédiger des textes de réflexion, qui, nous l'espérons, seront lus et sur lesquels des réflexions seront amenées.

De plus, nous avons, comme promis, dépoussiéré la liste ASSÉ-femmes, similaire à ASSÉ-support, mais qui est non-mixte pour les femmes. Si vous voulez y être abonnées, vous pouvez d'ailleurs nous contacter par courriel, par MP sur notre page Facebook et nous donner votre adresse courriel pour que nous vous y ajoutions.

Outre cela, nous avons été contacté par les femmes du collectif Québec contre les agressions sexuelles afin de collaborer avec elles ainsi que d'autres associations ayant des mandats similaires à ceux de l'ASSÉ en matière de féminisme, de lutte contre les agressions sexuelles sur les campus et de lutte contre la culture du viol et le sexisme par rapport à la volonté politique du gouvernement, de faire des consultations concernant les violences sexuelles sur les campus, dans l'objectif de créer une politique ou loi pour encadrer les pratiques de gestion des plaintes en matière de violences sexuelles. Bien que ces collaborations soient encore au stade embryonnaire des discussions, nous avons espoir de collaborer avec plusieurs associations et regroupements d'aides aux femmes victimes de violence sexuelles (tel que les CALACS) afin de créer un momentum et une mobilisation importante concernant la question des agressions sexuelles sur les campus universitaires et collégiaux.

BILAN DU COMITÉ FORMATION DE L'ASSÉ

(Déposé le 30 novembre 2016)

Depuis le début de notre mandat, le comité de formation s'est principalement concentré sur l'organisation du camp de formation estival et du camp de formation automnal. Le premier a accueilli une trentaine de participant.e.s à la Base de plein air de La Patrie les 6 et 7 août derniers, tandis que le deuxième a réuni près de 70 participant.e.s au Domaine scout St-Louis-de-France à Trois-Rivières les 24 et 25 septembre derniers.

Ces deux camps ont permis d'approfondir certains enjeux de notre campagne annuelle, soit la précarité étudiante, la rémunération des stages et l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure. Il ont également permis de mettre de l'avant des enjeux plus souvent mis de côté, tels que la lutte antiraciste, le logement étudiant, les campagnes Divest, etc.

Plus largement, certains mandats du comité nous ont échappés par faute de temps et de disponibilités, notamment la révision des divers ABC de l'ASSÉ, la mise sur pied de canevas d'ateliers pour usage local, ainsi que d'une banque de formateurs et formatrices. Ces projets n'en demeurent pas moins pertinents, il serait donc encore intéressant de les mener à bien un de ces jours.

Finalement, nous avons déjà amorcé l'organisation du camp de formation hivernal, lequel aura lieu les 4 et 5 février prochains. L'endroit exact reste encore à déterminer. Plusieurs sujets d'atelier risquent d'être à l'ordre du jour, notamment le financement de la recherche universitaire, les enjeux des parents-étudiants, les enjeux LGBTQA+, la justice transformatrice, la contestation de Standing Rock, les réalités trans, etc. Nous aimerions également ouvrir des espaces de discussion à propos des conclusions du présent congrès d'orientation, ainsi que de la prochaine campagne annuelle. Nous jugeons pertinent de mettre en place ces espaces, d'une part pour analyser avec du recul les échanges qui auront lieu au congrès d'orientation, d'autre part pour dynamiser les réflexions et conséquemment la participation de la base étudiante et militante sur la prochaine campagne annuelle. Nous espérons vous y voir en grand nombre. Si ça vous concerne, sachez qu'il est déjà temps de prendre congé !

Veillez nous contacter si vous avez l'intérêt d'animer des ateliers ou encore d'en organiser un ou plus sur votre campus.

Solidairement,

--

Comité de formation de l'ASSÉ

PROPOSITIONS

1.0. PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1. Ouverture

1.2. Præsidium

1.3. Adoption de l'ordre du jour

1.3.1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1.0. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Præsidium

1.3. Adoption de l'ordre du jour

1.4. Adoption des procès-verbaux

2.0. Accueil des associations membres

3.0. Fonctionnement du Congrès

4.0. Recommandations et orientations

4.1. Démocratie directe, inclusion, centralisation du pouvoir et montréalocentrisme

4.2. Mandats des comités et des conseils

4.3. Politiques de l'ASSÉ

4.4. Pratiques et discours antiracistes

4.5. Pratiques et discours féministes

4.6. Pratiques et discours queers

4.7. Radicalisation du discours environmentaliste

5.0. Femmes

6.0. Élections

7.0. Finances

8.0. Avis de motion

8.1. Dépôt des avis de motion

8.2. Traitement des avis de motion

9.0. Varia

10.0. Levée

*Proposée par le Conseil Exécutif
(Déposée le 27 novembre 2016)*

1.4. Adoption des procès-verbaux

1.4.1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès des 8 et 9 octobre 2016 tel quel.

*Proposée par le Conseil Exécutif
(Déposée le 27 novembre 2016)*

2.0. ACCUEIL DES ASSOCIATIONS MEMBRES

3.0. FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS

3.0.1. Que l'on tienne, pendant le reste du samedi, des caucus sur les thématiques suivantes:

1. Démocratie directe, inclusion, centralisation du pouvoir et montréalocentrisme;
2. Mandats des comités et des conseils;
3. Politiques de l'ASSÉ;
4. Pratiques et discours antiracistes
5. Pratiques et discours féministes
6. Pratiques et discours queers
7. Radicalisation du discours environnementaliste

Que chaque caucus fasse un retour en le dimanche en congrès.

*Proposée par le Conseil Exécutif
(Déposée le 27 novembre 2016)*

3.0.2. Que le déroulement des adoptions se fasse de la façon suivante:

1. Que les recommandations et orientations au point « 5.0. Recommandations et orientations » soient adoptées selon une des trois formules suivantes :

- a. Pour adoption immédiate : Pour les propositions normales devenant effectives au moment de leur adoption.
- b. Pour adopter en recommandation : Pour les recommandations nécessitant un certain travail d'élaboration avant de devenir des propositions. En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié au Conseil exécutif et les propositions seront sujettes à adoption au Congrès d'automne.
- c. Pour adoption en orientation : Pour les orientations nécessitant un travail d'élaboration avant de devenir des politiques de l'ASSÉ

2. Que la présidence s'assure de faire spécifier par les délégations qui proposent selon

quelle formule cette proposition est faite.

3. Pour les propositions nécessitant des dépôts d'avis de motion, tels que des modifications aux Statuts et règlements, les débats entourant ces avis de motion seront recevables dans les plénières, mais ne pourront être déposés qu'au point « 8.1. Dépôt des avis de motion ».

Proposée par le Conseil Exécutif

(Déposée le 13 novembre 2016)

4.0. RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS

4.1. Démocratie directe, inclusion, centralisation du pouvoir et montréalocentrisme

4.2. Mandats des comités et des conseils

4.3. Politiques de l'ASSÉ

4.4. Pratiques et discours antiracistes

4.5. Pratiques et discours féministes

4.6. Pratiques et discours queers

4.7. Radicalisation du discours environnementaliste

5.0. FEMMES

6.0. ÉLECTIONS

7.0. FINANCES

8.0. AVIS DE MOTION

8.1. Dépôt des avis de motion

8.1.1. Dépôt de l'avis de motion sur le Comité Antiraciste (disponible en Annexe A).

Déposé par le Conseil Exécutif

8.2. Traitement des avis de motion

8.2.1. Changer ce qui figure actuellement à l'article 18 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ

par la liste suivante :

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques;
2. Déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes des plans d'action;
3. Modifier les Statuts et règlements de l'ASSÉ;
4. Déterminer le montant de la cotisation et ses modalités de versement;
5. Adopter les budgets, ainsi que la répartition des sommes;
6. Élire le Conseil exécutif;
7. Destituer les membres du Conseil exécutif;
8. Entériner ou renverser les décisions du Conseil de Coordination;
9. Approuver ou rejeter les rapports du Conseil de Coordination;
10. Expulser une association membre;
11. Refuser ou accepter l'ensemble des demandes d'adhésion;
12. Décider de la pertinence de l'embauche d'employé-e-s;
13. Exercer l'ensemble des pouvoirs qui n'est pas explicitement accordé à d'autres instances ou comités de l'ASSÉ;
14. Démettre de ses fonctions un, une ou plusieurs membres élu-e-s par le Conseil de Coordination sur un comité ad hoc ou une commission relevant du Conseil de Coordination;
15. Décider de l'affiliation à toute coalition ou organisation ayant des buts et des visées similaires à l'ASSÉ;
16. Blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire;
17. Élire les membres des Comités de travail, du Comité femmes, du Comité à la mobilisation et du Comité du journal, ainsi que le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination;
18. Créer des comités ad hoc qui lui seront directement et immédiatement redevables.

Avis de motion

Proposé par le Comité Femmes

(Déposé le 4 Novembre 2016)

9.0. VARIA

10.0. LEVÉE

ANNEXES

ANNEXE A : AVIS DE MOTION COMITÉ ANTIRACISTE

QUE soit ajouté aux Statuts et règlements le « Chapitre 11 : Comité antiraciste » et que soient décalés les articles et les chapitres suivants en conséquence :

CHAPITRE 11 : COMITÉ ANTIRACISTE

ARTICLE 51 : COMPOSITION

Le Comité antiraciste est non-mixte. Il est composé d'étudiantes et d'étudiants racisé-e-s et élu-e-s par le Congrès ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs racisé-e-s.

ARTICLE 52 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être une étudiante racisée ou un étudiant racisé. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élus.

ARTICLE 53 : BUTS ET FONCTION

Le Comité antiraciste a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des personnes racisées, autochtones et immigrantes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question antiraciste. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information et le Comité à la recherche et aux affaires académiques, du matériel traitant de leur champ d'intervention;
2. disposer d'une section antiraciste à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle;
3. organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions anticolonialistes et antiracistes;
4. aider à la création d'espaces non-mixtes pour personnes racisées;
5. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, et d'appui;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

ARTICLE 54 : CONVOCATION

Le Comité antiraciste se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil de Coordination.

QUE l'on modifie la phrase suivante de l'Article 9 (Composition et définition) du Chapitre 3 (Congrès) et de l'Article 16 (Composition et définition) du Chapitre 4 (Congrès femmes), soit « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition. » afin qu'elle se lise comme suit : « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination, le Comité femmes et le Comité antiraciste possèdent également un droit de proposition. »

QUE l'on ajoute « Comité antiraciste » dans les énumérations des Comités et des Conseils élus par le Congrès, soit dans les articles suivants :

Chapitre 3 : Congrès, Article 9 : Composition et définition, points 2 et 3;

Chapitre 3 : Congrès, Article 11 : Pouvoirs; point 17;

Chapitre 4 : Congrès femmes, Article 16 : Composition et définition, point 2;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A1 : Application;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A4 : Mise en candidature; point A4.1;

Annexe D : Documents préparatoires aux instances; Article A15.